

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **F.C. / A.C. / Berthier-Varey**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 26 Février 1876.

Notre numéro de ce jour est un véritable exposé de reproches et de récriminations. On dirait que nos collaborateurs, tant masculins que féminins, se sont donné le mot pour nous servir à souhait l'expression de leur mauvaise humeur :

C'est d'abord un ancien officier d'état civil qui nous remet en mémoire la malencontreuse qualification de *Pétabosson* donnée à ces fonctionnaires, et qui signale tous les inconvénients de la nouvelle loi.

Vient ensuite un honorable notaire de N[°], sans doute revêtu des hautes fonctions d'officier d'état civil, et qui prend aussi la mouche pour ce sobriquet, échos si gaiement de la plume fertile de M. C.-C. D. Il se venge en accusant les pasteurs de manquer de charité et de rire impitoyablement de ceux à qui la législation fédérale confie le soin d'enregistrer les baptêmes et les mariages — sans les bénir.

Hélas ! il serait beaucoup plus sage, messieurs, de mettre le moins possible en évidence le mot fatal qui a fait le tour du canton avec la rapidité d'un courant électrique et qui ne passe que trop facilement de bouche en bouche.

Et du reste pourquoi vous étonner du fait ? La qualification de *Pétabosson* n'est-elle pas une des nombreuses et déplorables conséquences de cette révision que vous avez sans doute votée avec enthousiasme ? Ah ! vous avez tiré le vin, messieurs, buvez-le... ou demandez le referendum.

Les deux épîtres concernant l'état civil, furent suivies d'une réplique adressée à la demoiselle, auteur du dernier article sur les « filles qui ne veulent pas se marier. »

Nous pensions que cette dernière question serait ainsi liquidée, lorsque nous reçûmes de Paris, de Paris ! notez-le bien, une nouvelle épître sur les *vieilles filles*, qui a véritablement trop d'esprit pour ne pas être publiée. Espérons qu'elle terminera définitivement une polémique déjà un peu longue et trop amère pour la plus belle moitié du genre humain.

N... le 22 février 1876.

Il a paru dans votre numéro, en date de samedi

dernier, un article concernant nos nouveaux fonctionnaires chargés de la tenue des registres de l'état-civil où l'on raconte que, dans diverses localités de notre canton, on les surnomme *Pétabosson* et qu'en les voyant, nous autres bons campagnards avons l'habitude de dire : *Vouaïqué Pétabosson qué passé*.

Or, ce petit conte vous a évidemment été communiqué par un ecclésiastique qui tenait comme tant d'autres à la tenue de ces registres, qui leur ont été eplévés à la suite des dispositions de notre Constitution fédérale ; on y reconnaît ce parfum de charité que l'on ne rencontre ordinairement pas chez un laïque.

En retour du récit qui vous a été fait, permettez-moi de vous raconter la nouvelle locale suivante dont je vous garantis l'authenticité :

Dans le charmant village que j'habite existait un ecclésiastique chargé de la tenue des registres de l'état-civil, dont le caractère volage et les habitudes peu sédentaires étaient les compagnes assidues de ses nombreux défauts ; il fallait être habile pour le trouver à son poste et plus d'une fois les inscriptions à faire et les extraits à réclamer ne purent-ils être obtenus que d'une manière tardive, aussi cet honorable fonctionnaire fut-il nommé *Pétenlair* et, lorsque le dimanche, après avoir débité sa prose, ce jeune adolescent repartait pour des pays plus hospitaliers que celui qu'il se croyait forcé d'habiter, les bonnes femmes disaient en le voyant paraître : *Vouaïqué Pétenlair, lou coumi voyageu qué passé*.

J'ai entendu lire votre article au bouchon de l'endroit et la réflexion suivante a été faite par quelques-uns des habitués : *Por mé, iamo atan alla tsi Pétabosson-qué tsi Pétenlair*.

Quant à la réponse que vous demandez votre correspondant, je la lui donnerai, s'il le désire, dans un prochain numéro.

F. C.

Vevey, le 21 février 1876.

Monsieur le Rédacteur du *Conteur vaudois*,
à Lausanne.

Un de vos correspondants vous demande ce qu'il y aurait à faire pour mettre fin aux malicieuses qualifications auxquelles nos nouveaux officiers d'état civil sont en butte depuis que dans un malencontreux récit en patois paru dans votre journal, on les a appelés

« Pétabosson » et comment on pourrait remédier aux nombreuses démissions que l'on signale chez ces fonctionnaires.

Ayant été officier d'état civil sous l'ancienne loi dans une paroisse où on avait dû de force enlever les registres à un pasteur plus que négligent, ayant suivi dès lors attentivement tout ce qui se rapportait à l'état civil et particulièrement ce qui s'est discuté en Grand Conseil à ce sujet, je crois savoir d'où vient que bon nombre de ces officiers d'état civil nommés en vertu des nouvelles lois, démissionnent et dissuadent leurs concitoyens de leur succéder. En se rendant bien compte du travail et des aptitudes que réclament ces fonctions, leur rémunération, en compulsant tout ce qui a été écrit et dit sur l'état civil, soit dans l'assemblée fédérale, soit au Grand Conseil, on arrive à conclure que ces fonctions sont loin d'être enviables et que l'autorité doit s'attendre à des déboires.

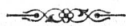
Le nombre des officiers d'état civil de notre canton, est beaucoup trop élevé, un seul par cercle suffirait. La subdivision des cercles en arrondissements par rapport aux distances entre les habitations des administrés et le bureau de l'état civil, est un luxe inutile, car pour une naissance, pour un mariage, pour un décès, on peut volontiers se déplacer, cela n'arrive pas tous les jours et pour le plus grand nombre pas plus de deux ou trois fois en leur vie.

En diminuant le nombre de ces fonctionnaires et en les rétribuant convenablement, on trouverait alors pour remplir leurs fonctions des hommes aptes et disposés qui seraient placés vis-à-vis du public à un point de vue d'autant plus sérieux qu'on rencontrerait des hommes qu'on n'oserait pas ridiculiser.

Il est à prévoir que tôt ou tard, il faudra en venir à ce moyen pour avoir des officiers d'état civil stables, capables et respectés, car les nombreuses démissions de ces fonctionnaires apprennent à ceux de leurs concitoyens qui pourraient y être appelés à les éviter et à les refuser; et avant longtemps, si l'on n'apporte pas remède à ce qui se passe, comme les pasteurs et les régents, les officiers d'état civil manqueront, à moins qu'on ne les remplace par des femmes.

Veuillez avoir l'obligeance de publier cette lettre dans votre aimable journal et agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

A. C.



*** le 20 février 1876.

Mademoiselle,

J'ai été très agréablement surpris et réjoui de voir une jeune demoiselle, que notre honorable rédacteur du *Conteur* appelle à bon droit une *charmante demoiselle*, prendre courage pour répondre à l'auteur de l'article intitulé : *les demoiselles qui ne veulent pas se marier*. Il fallait, en effet, une réponse à une aussi sottise calomnie, et cette réponse, vous l'avez faite avec une réserve, une justesse et un à-

propos qui dénotent que celle qui a été capable de l'écrire est bien, en effet, une charmante personne. En vous lisant, Mademoiselle, je me disais : Ah ! en voilà pourtant une qui fait exception... j'allais presque dire à la règle... mais non, il faut croire, au contraire, que ces jeunes étourdies, dont il est parlé dans l'article précité, constituent encore, pour le moment du moins, une exception et non pas la règle.

Vous, mademoiselle, vous êtes raisonnable et il y a moyen de s'entendre avec vous. Toutefois vos paroles trahissent un aveu dont je prends note, c'est que l'auteur de l'article en question a dit bien des vérités; cet aveu, je le trouve dans le fait de l'accusation que vous portez contre les écoles de jeunes filles et l'enseignement qui y est aujourd'hui donné. Ah ! oui certainement, il y a beaucoup à dire sur ce point. Nous avons des écoles parfois bien absurdes, bien ridicules, où les jeunes filles semblent aller pour apprendre une foule de choses qu'elles pourraient ignorer, et où l'on se garde bien de leur enseigner celles dont elles ne peuvent se dispenser. Vous citez l'étude de la grammaire... vous êtes bien modeste, mademoiselle, j'ai vu dernièrement une jeune fille de notre école travaillant à une composition littéraire sur un de nos auteurs tragiques des plus illustres, et faisant elle-même des vers à ravir. J'en ai vu une autre qui était en état de vous écrire une composition sur tous les Juges en Israël et sur les pères de l'Eglise, et qui ne pouvait me dire comment s'appelait le père des trois fils de Zébédée. Vous en trouverez même plusieurs qui peuvent discourir sur la botanique, vous parler d'étamines et de cotylédons, mais qui ne sauraient distinguer une salade d'une laitue, ni un courgeron d'un melon. — J'en sais une troisième qui, bourrée de littérature, d'histoire, de physique, de chimie, de botanique et d'astronomie, voulut, au terme de ses hautes études, être envoyée en Allemagne pour s'achever chez ces pères de la science. Mais, quelle déception ! au bout d'un mois elle y mourait d'ennui, et sa mère recevait des lettres lamentables : Maman, je n'y tiens plus, c'est horrible ! on veut que je fasse mon lit, que je balaie ma chambre, que je mette la table et qu'à mon tour je fasse un jour de cuisine par semaine ! Pour l'amour du Ciel, retirez-moi d'ici ! on ne m'a rien appris de cela à l'école supérieure, ni à la maison !

Vous avez donc raison, mademoiselle, de vous élever contre l'éducation faite à nos jeunes filles, soit à l'école, soit à la maison. Il faut changer cela, se renfermer dans des limites plus sages, plus rationnelles et surtout plus pratiques. — Vous avez l'air de penser que c'est à ce défaut d'éducation qu'il faut attribuer les cheveux flottants sur les épaules, les petits chapeaux mignons placés coquettement sur la tête, les juste-au-corps collants surmontés par derrière d'une espèce de bosse de bison, etc., etc... Je n'irai pas jusque-là. Il me suffit de voir que vous reconnaissez l'abus, que vous l'expliquez et ne le justifiez pas. Je ne dirai rien des charmants petits coups de patte que vous donnez en

passant aux vieux garçons, aux maris mécontents et aux malheureux aspirants au mariage... c'est un *prête rendu*...

Mais, en revanche, je ne laisserai pas passer cet appel aux armes que vous adressez aux demoiselles vos compagnes qui ne veulent pas se marier, *ou plutôt qui en ont trop envie*, (c'est vous qui le dites, ce n'est pas moi.) Je me permettrai de vous exprimer mon étonnement de vous voir ressusciter ce vilain Diogène et sa lanterne, et de faire jouer à vos jeunes compagnes le rôle de ce sot personnage allant partout d'un lieu à un autre sans trouver *un homme*. Et où avez-vous appris à le connaître ce vilain homme? Ce n'est pourtant pas à l'école supérieure? Croyez-moi, mademoiselle, c'est un ignoble Monsieur que ce Diogène, surtout pour les demoiselles. Laissez-le tranquille, passez outre, tâchez de lui voler sa lanterne, et allez tranquillement toute seule à la recherche, et, je le crois, plus heureuse que lui, vous trouverez, sans aller longtemps ni si loin, l'homme qui sera digne de vous.

Paris, 23 février 1876.

A M. le rédacteur du *Conteur vaudois*.

Oh! monsieur! monsieur! dans quel état vous avez mis ma tante Ophélie Phlispeth, depuis votre article du 12 février courant: « Les demoiselles qui ne veulent pas se marier! » Elle a perdu le boire et le manger. Elle ne se possède plus. Ce matin elle est entrée dans mon cabinet comme une avalanche qui se précipite de la Youngfrau, et roulant des yeux furibonds derrière ses lunettes bleues, elle m'a ordonné d'écrire sous sa dictée les lignes suivantes. Je ne fais que transcrire ses paroles:

« Monsieur le rédacteur, je me nomme miss Ophélie Phlispeth; j'ai quarante-cinq ans et suis assez bien conservée; je demeure à Paris et, ne vous en déplaise, j'écris et j'écris beaucoup. Je fais même des vers. Mais ne croyez pas que je cherche un mari au moyen de la réclame: je méprise trop les hommes pour cela. Je suis vieille fille, comme vous appelez la chose, dans votre langage impertinent, et je mourrai vieille fille. Si j'écris, c'est parce que c'est dans mon goût et pour vous prouver que je me sers de mon intelligence, comme vous de la vôtre. Ne vous récriez pas, monsieur le rédacteur, car vous êtes trop juste et vous connaissez trop votre littérature pour ne pas admettre les femmes parmi les hommes de lettres. S'il m'est permis de comparer les petites choses aux grandes et c'est de moi que je parle, les Sévigné, les Staël, les Georges Sand et tant d'autres, se dressent comme une seule femme pour établir que nous vous valons, messieurs les hommes. Nous avons même sur vous un avantage, celui d'une délicatesse de tact et de sentiment, que le travail et l'observation ne vous donneront jamais. Et pourquoi la femme n'écrit-elle pas? Qui mieux qu'une femme pourrait raconter ces mystères des cours où notre sexe a joué un si grand rôle: Lisez donc les écrits des Lafayette, des Montpensier, des

La Vallière. Enfin, croyez-vous, monsieur, qu'un homme, quelque habile qu'il soit, pourrait raconter comme une de nous les finesses et les roueries d'une négociation diplomatique? Si l'on m'en croyait, les puissances devraient se sevrer de leurs ambassadeurs et à leur place mettre de jolies ambassadrices. Nous verrions tous plus clair et nos intrigues ne se dénoueraient jamais sur un champ de bataille. *Bella detestata matribus*. Tout finirait ailleurs et le monde ne se dépeuplerait pas bêtement. Nous avons tant d'esprit et nous sommes si bonnes naturellement, que nous vous en faciliterions les moyens. Cependant vous nous poursuivez de votre persiflage; il a franchi les bords azurés de votre beau lac; il est venu me troubler jusque dans mon domicile de Paris, où je vivais si heureuse jusqu'alors, au milieu de mes livres.

Eh quoi! vous n'avez pas honte de critiquer notre sexe à outrance, de jeter le ridicule même sur nos toques, nos plumes et nos crinolines. Ah! ce procédé n'est pas généreux, et je sens bouillonner au fond du cœur toute l'indignation dont une Phlispeth est susceptible! Je l'avoue pourtant, nos modes sont étranges; nous avons tort de nous convertir en écuyères de cirque et de conduire nos bêtes au bois: vous nous donnez assez de mal et nous n'avons pas besoin de nous faire la main. Vous nous raillez impitoyablement, vous nous prenez même par les cheveux (heureusement qu'ils sont postiches); mais que pensez-vous de ces beaux élégants, ces lions de nos boulevards qui, pour tout mérite, n'ont que celui que leur prêtent leurs tailleurs, et qui avec leur monocle et leur raie au milieu de la tête, ne font que singer maladroitement la femme dont ils n'ont que les travers sans la moindre qualité... Ah! vous riez de nos robes étriquées qui nous donnent l'air de vrais fourreaux de parapluie, mais pensez-vous que vos larges pantalons, qui descendent si bas, que vos robes de chambre moscovites soient une mode si flatteuse. Vous ne savez que faire pour vous rendre laids et vous réussissez à merveille, je le reconnais... Mais tous ces détails de toilette ne seraient rien, si vous nous donniez de beaux exemples à suivre. Que faites-vous de bon? Rien. Que dites-vous de bon? Rien... Vos cervelles sont vides. Vous n'avez que des mots sonores qui vous remplissent la bouche. Non, il n'y a plus d'hommes, il n'y a que des femmes viriles. A nous désormais les honneurs de la paternité et vous n'aurez même pas les douceurs de la maternité.

C'est vous qui nous forcez à jeter nos bonnets par dessus les moulins et à devenir de vraies sans-culottes. Vous porterez nos jupes et vous ne serez pas encore à notre taille. Voilà ce que j'avais à vous dire, mais puisque sous votre persiflage perce un sentiment de générosité que vous dissimulez assez mal, si vous pensez que miss Ophélie Phlispeth est une femme suivant votre cœur; si vous n'avez pas peur de ses quarante-cinq ans de vertu, quarante-cinq ans passés, monsieur, sur la brèche, sans la moindre atteinte, tendez-moi la main, je vous offre

mon cœur et joignons nos efforts pour régénérer le monde. »

J'abrège, monsieur le rédacteur, cette lettre de ma tante. Qu'il me soit permis cependant de vous dire qu'arrivée à la fin de sa missive, elle avait complètement oublié sa colère, et qu'un sentiment plus tendre que celui d'une simple amitié... Enfin, monsieur, vous avez fait la conquête de ma tante Ophélie, et je ne vous dissimule pas que, pour mon compte personnel, je serais fier d'avoir un oncle spirituel comme vous. BERTHIER-VAREY.

La Recafaïoula.

La Recafaïoula est 'na beinda dè lulus, gaillà édiquà su lo patois, qu'ont dâi tenâbliès lo deveindroné, pè Lozena, po dèvezâ dè cosse et dè cein et po sè racontâ dè cliâo bounès z'historès dâi z'autro iadzo.

Lè dzouyenès dzeins d'ora ne dèvezont diéro patois, et se lo volliont fèrè, c'est dâo faux roman, que cein cheint gaillà l'écoûla, iô l'est qu'on fâ la guerra à cé pourro dèvezâ dâo vilho teimps, po tâtsi dè lo fèrè dépaïdrè et po ne lo pas mè ouèrè; mà la Recafaïoula est quie, que le ratint pè la quiva lo pou qu'ein restè.

Lè citoyens qu'ein font partiâ, qu'on lâo dit dâi municipaux, dussont don racrotsi cé patois ique iô ien a onco quanquie nitès, et quand l'ein ont dègue-nautsi 'na bregua, la dussont veni dènonci dein lè tenâbliès, po qu'on pouessè la marquâ su lo *protoco* et la conservâ.

Lè premirès tenâbliès ont étâ bin galézès; mà on avâi on bocon mau âo veintro po s'ein allâ; faut espèrâ qu'on lâi s'accoutemèrâ et qu'on n'arâ pas fauta d'allâ dèmandâ dâi tisannès à Bourquin. Tsacon minè lo mor assebin que pâo, mà ien a on part que crotsont 'na vouairetta. Lo derrâi iadzo ein a ion que lâo z'a fé cein que lâi dient 'na mochon. La vaitisé :

Municipaux,

Yé bin l'honneu, à respet, dè vo fèrè 'na mochon, po cein qu'on ne sâ perein à quiet s'ein teni pè rappoo âi z'affèrès qu'on sè sai ti le dzo, kâ devant hiai onco, volliâvo fèrè repètassi noutron quartéron, que l'avâi on perte et qu'on m'a de : laissez-lo têt que l'est on n'ein a bintout pequa fauta !

On no z'a dza tsandzi la mounia ia on part d'ans. Cliâo pourro batz, que ien avâi dè ti lè cantons, sont lavi, atant cliâo dâo concordat, qu'aviont la crâi et la barra, què lè z'autro. N'est pas po deré que lè centimes d'ora cein sèyè dè la bourtiâ; na ! mà tot parâi lè batz, l'étâi adé lè batz.

Su lo militéro, l'ont tsandzi lè z'époletèss contrè lo thorax et l'on tot eimbrouilli qu'on ne lâi vâi gotta. Dein lè z'écoûlès, l'ont on outro catsimo, qu'a onna foretta iô ia oquie d'écrit dèssus, mà l'est pe petit què lo vilho. L'ont fé dâi tombèrès avoué noutrè ballès poustès dzaunès, po cein que l'ont fé veni perquie cliâo tsemins dè fai, que pègont dâi colissès dèzo lè montagnès io lè wagons dussont s'einfatâ coumeint 'na navetta dè tisserand. Lè tserri n'ont

pemin dè tcherdju, ni lè musiquès militèrès dè serpeint et dè tsapé chinois. Miquemaquont lè beliets dè banqua et on écâo presque perein à l'éccliyè. S'on bâi quartetta à crédit, n'ia pas dè nâni, faut fèrè décret, et s'on vâo portâ onna matola âo capitaino po avâi lè galons, cein ne sai pas mè que dè cratchi que bas et lè baillont à dâi bedans que n'ont pas pî on quartéron dè terrain dè franc. Recrutont lè régents que cein appreind âi z'einfants à fèrè l'écoûla à la Bernarda. No font vôtâ cein que lâi dient lo référandon et pi tot parâi no z'acutont pas. L'ont onco tsandzi coumeint sè faut mariâ, et s'on ne tint pas bon, vu bin frèrnâ que no vont bintout trukâ noutrè fennès.

Ora, po ein veni à ma mochon, vo deri que du lo bounan que vint, foudrà pèzâ et mèzourâ autrameint; volliont dâo novè et l'appelont cein lo *système*. Ne sè pas que l'est lâo système, que l'âi a onco on mot avoué que n'é pas comprâi, mà lâi a onna triqua âo bet, l'est binsu po se dein ti lè ka on volliâvè renasquâ. Lè pî, lè tâisès, lè z'aunès dèvetront sè mettrè ein moulo po bourlâ. Se cein fâ baissi lo bou, pacheince, mà ne sè pas que faront lè pourro se ne pâovont peque teindrè la demi-auna. Et coumeint vein-no bâire ? adieu lè demi-pots, lè quartettès et lè misérâbliès; tot cein aodrâ avoué lè batz. Lè pâi, po pèzâ et lè mâ saront fourrà dein la vilhe ferraille; lo noutro allâvè portant rudo bin po pèzâ lè rodzo dè Payerno. Lè livrès, lè z'oncès, lè pousès, lè moulo, lè breintès, lè quartèrons et binsu lè mermitès, lè coquemâ, lè z'écoûlès et tot lo batacllian, tot âodra âo rebut. Lè cacapedze dèvetront tsandzi lâo mèzoura et lè z'arpenteu vont ètrè bin revus. Ne sè pas dein lo mondo cein que lè fennès faront, kâ adieu po aunâ avoué lo bré; et lè petits bouébo, coumeint vont-te pîdâ; n'iarâ pas moian dè mè deré : on pî, dou revire-pî et trâi dâi. Tot cein va ètrè reimpliaci pè dâi z'affèrès qu'ont dâi noms dâo diâblio, que sont plièns dè K.

Ora, n'est pas po mèpresî cliâo novès z'affèrès, mà m'est avi que la Recafaïoula dâi vouâiti cein qu'ein est, kâ cliâo mèzourès que vont s'ein allâ, c'est dâi z'amis dâo patois, qu'ont adé vicu avoué li et ne dâiveint pas lè z'abandenâ dein lâo derrâi dzo. Assebin, vo propouzo qu'à la tenâblia dè deveindro que vint tsacon menâi lo mor po savâi lès quinnès valliont lo mi et po savâi cein qu'on farâ dâi vilhès l'an que vint.

Yé bin l'honneu, à respet, dè vo soitâ la bouné né à ti. (Protoco dè la Recafaïoula.)

Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro la suite du feuilleton.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

DIRECTION DE M. A. VASLIN

Dimanche 27 Février

LA CLOSERIE DES GENETS

Grand drame en sept actes.

Vu la longueur de cette pièce, elle sera jouée seule.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELSLE ET F. REGAMEY